

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_57
id. 2455

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-L. DEPRINCE, M. D. ROGER

LA BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE**I – POINT SUR LES TRAVAUX****1 - Complexe aquatique et bâtiment administratif**

Monsieur le Président souhaite présenter l'état d'avancement de la réflexion globale portant sur l'aménagement des infrastructures de la Base Départementale de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Actuellement, le bâtiment administratif et technique fait l'objet de la 4ème tranche de restructuration globale du site, pour laquelle une subvention du FNADT de 400 000 € a été notifiée par Monsieur le Préfet. Il s'agit donc, dans ce cadre, de commencer les travaux dès la fin de la saison d'été et, en tout état de cause, avant le 31 décembre 2016.

Simultanément, il est apparu tout aussi nécessaire et urgent de considérer la réhabilitation de la piscine et des structures associées, afin que cet équipement puisse être utilisé dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.

En effet, des signes de vieillissement prononcé ont été constatés sur sa structure, de nature à compromettre son exploitation à très brève échéance.

L'opération a été estimée à 2,1 millions d'euros, en prenant en compte :

- la restauration du bâtiment vestiaire,
- la restructuration du complexe aquatique avec des prestations visant à en améliorer le confort (bassin d'eau chauffée, installation d'un pentagliss...)

Pour ce faire, le Département pourra être amené à s'adjoindre, le cas échéant, une équipe de maîtrise d'oeuvre qualifiée. Là aussi, dans la plus large mesure, les aides de l'État et autres partenaires seront sollicitées.

S'agissant du bâtiment vestiaire, la priorité sera donnée à la mise en sécurité des structures, à leur conformité et à la pérennisation de leur ossature.

Monsieur le Président propose donc de lancer, dès à présent, l'ensemble de ces travaux qui pourront débiter parallèlement dès la fin de l'année 2016.

A cet effet, il précise qu'il est proposé dans le cadre du budget annexe de la Base examiné en 1ère commission, une première inscription budgétaire de **193 000 € T.T.C**, correspondant aux interventions les plus urgentes, ainsi réparties :

1 – Bâtiment vestiaires et bassin aquatique : 143 000 € T.T.C

2 – Bâtiment technique et d'accueil : 50 000 € T.T.C

Les phases suivantes, dont le détail figure en annexes, concerneront, après une expertise de l'état des équipements, la réhabilitation des bassins, des gradins, l'aménagement des abords et la mise en place de nouvelles structures de jeux.

2 - Piste cyclable :

Avec le développement du cyclo-tourisme sur la voie verte, Monsieur le Président propose de sécuriser l'accès des cyclistes vers la Base de Loisirs et la voie verte. En effet, la piste cyclable existante oblige les cyclistes, à la sortie de la Base de Loisirs ou de la RD 113, à emprunter, durant 1 km, la RD 15 sans voie réservée pour atteindre la voie verte.

Les travaux consisteraient à **prolonger la piste existante** en créant un accès de 300 mètres sur la Base de Loisirs et de 600 mètres sur la RD15 permettant de rejoindre directement la voie verte. **Le coût est estimé à un montant de 50 000 €**, proposé au budget d'investissement de la base de loisirs.

II – SAISON 2016

L'objectif 2016 est de réaffirmer les vocations de la Base de Loisirs et de poursuivre sa promotion dans une dynamique de développement, auprès de l'ensemble de ses usagers.

La Base a accueilli ses premiers groupes (associations sportives d'aviron et de canoë des Régions Centre et Nord de la France) à partir du mois de février 2016. Le planning prévisionnel des réservations sur l'année annonce d'ores et déjà un bon taux de remplissage.

Manifestations prévues pour la saison 2016 :

FETE DE LA NATURE

L'objectif de cette journée est de faire découvrir au plus grand nombre les richesses du plan d'eau et de ses abords. Diverses animations gratuites sont proposées aux enfants et aux adultes de 10h à 18h : pêche à la ligne, apiculture, insectes, ornithologie, balades à poneys et en calèche, initiation à la photo, jeux en bois, land'art,...

LA FETE DU NAUTISME

Elle a lieu tous les ans et annonce l'ouverture de la saison à la Base de Loisirs. Un rendez-vous annuel incontournable pour le plaisir d'un public en nombre. La Base propose toute la journée des initiations et animations gratuites sur le thème du nautisme.

Les partenariats avec le Comité Départemental de Tarn-et-Garonne d'Aviron, le Comité Départemental de Tarn-et-Garonne de Canoë-Kayak et le Club de Voile de Tarn-et-Garonne sont renouvelés.

LES JOURNEES DU GOÛT

Les journées du goût seront reconduites sur les mois d'octobre et novembre.

En complément, un nouveau projet sera proposé pour un public « senior » sur une prestation à la journée. L'objectif de cette journée promotionnelle est de répondre à une demande de ce type de public en optimisant les offres de services sur la période hivernale.

PLAGE 82

Conformément à la délibération de la DM2 2015, l'opération « Plage 82 » sera reconduite en 2016. La période d'ouverture est prévue du 1^{er} juillet au 31 août avec un tarif d'entrée unique à 1 € et gratuit pour les enfants jusqu'à 5 ans.

Afin de répondre à la demande des usagers, des zones d'ombre **supplémentaires** seront créées. Différents emplacements (ossatures bois et couvertures en brande) seront équipés de transats. Des nuages de parasols de type pailote, fabriqués en régie, agrémenteront cet espace.

De plus, afin de faciliter le passage de la zone de baignade à la zone de détente, une ouverture sera créée.

Toute la saison les éducateurs départementaux, ainsi que des associations culturelles et sportives, proposeront gratuitement au public de "Plage 82" des animations ou initiations diverses. Un programme sera élaboré afin d'offrir aux usagers une activité par jour. Celui-ci sera mis en ligne sur le site internet de la Base de Loisirs, sur l'intranet du Conseil Départemental et sera édité pour une distribution sur les zones publiques.

Pour compléter ce volet animations, six soirées musicales seront organisées (à la charge du délégataire du point restauration) et une soirée "son et lumière" à proximité du confluent sera proposée par la Base de Loisirs au mois de juillet.

IV – BUDGET PRIMITIF 2016

A titre d'information, le budget annexe se compose comme suit, pour un **montant total de dépenses et recettes équilibrées à 1 732 030 €**.

S'agissant du Budget 2016 de la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne, Monsieur le Président rappelle qu'il fait aussi l'objet d'un rapport spécifique, examiné dans le cadre de la 1^{ère} commission, comme l'ensemble des budgets annexes du Conseil Départemental.

I - DEPENSES

INVESTISSEMENT : 601 735,00 € (Cf. Tableau annexe)

Article 164 (Emprunts)	291 842,00 €
Article 2031 – Frais d'études.....	11 700,00 €
Article 2033 – Frais d'insertion.....	5 000,00 €
Article 2152 – Installation de voirie.....	1 000,00 €
Article 2157 – Matériel & outillage.....	4 150,00 €
Article 2188 – Autres.....	30 065,00 €
Article 231318 – Autres Bât. Publics.....	193 410,00 €
Article 23151 – Réseaux de voirie	50 000,00 €
<i>Article 020 – Dépenses imprévues</i>	<i>14 568 ,00 €</i>

FONCTIONNEMENT : 1 130 295,00 €

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général : 343 510,00 €
(2015 : 353 343,00 €)

Comptes 60 :

Article 60611 – Eau (Idem consommation 2015)	20 000,00 €
Article 60612 – Electricité (Idem 2015)	55 000,00 €
Article 60622 – Carburants (Carte véhicules + Fouil- Idem 2015)	5 500,00 €
Article 60623 – Alimentation (Idem 2015)	55 000,00 €
Article 60628 – Autres fournitures (Produits piscine, sable, consommations diverses...)	18 000,00 €
Article 60631 – Fournitures entretien (Idem 2015)	4 000,00 €

Article 60632 – Fournitures, petits équipements (Idem 2015)	5 000,00 €
Article 60633 – Fournitures de voirie (Aire de jeux, accès handicapé, parking, bâtiment cuisine)	1 500,00 €
Article 60636 – Habillement (Tee-shirt, casquettes – Idem 2015)	900,00 €
Article 6064 – Fournitures administratives (Campagne communication – idem 2015)	1 500,00 €
Article 60668 – Autres produits pharma (Idem 2015)	500,00 €
6132 – Location immobilière (Occupation terrain EDF - Idem 2015)	170,00 €
Article 6135 – Location mobilière (Jeux, bungalows, wc chimique, photocop, nacelle, autolaveuse, oxygène, haute pression...)	15 000,00 €
Article 61351 – Location mat.transport (Mini pelle aménagement nouvelle entrée piscine)	600,00 €
Article 61521 – Entretien terrain (ESAT)	10 500,00 €
Article 615221 – Entretien bâtiment (remplacement blocs secours, remplacement cumulus camping groupe, nettoyage vitres...)	5 000,00 €
Article 615231 – Voirie (gravier)	200,00 €
Article 615232 – Réseaux (réparations réseaux)	1 300,00 €
Article 61558 – Entretien autres biens mobiliers (Idem 2015- réparation pompe à chaleur, moteurs bateaux, diverses réparations...)	10 000,00 €
Article 6156 – Contrats de maintenance (Nouveau 2016 : entretien hotte cuisine obligatoire 1 fois/an+ aire de jeux)	23 500,00 €
Article 6182 – Doc générale (Idem 2015)	240,00 €

Article 6184 – Versement organisme de formation (CACES 8 pour deux agents)	500,00 €
Article 6231 – Annonces et insertions (Vélo voie verte, Camping-car...)	300,00 €
Article 6232 – Fêtes et cérémonies (soirée plage 82)	3 000,00 €
Article 6236 – imprimés (papier en-tête, bracelets, billetterie, flyers, modif. logo)	5 000,00 €
Article 6251 – Frais déplacements (Idem 2015)	2 500,00 €
Article 6261 – Frais affranchissement (campagne de communication)	2 500,00 €
Article 6262 – Téléphonie (Idem 2015)	3 200,00 €
Article 627 – Frais bancaires (emprunt)	100,00 €
Article 6282 – Frais de gardiennage (Idem 2015)	25 000,00 €
Article 62871 – Remb. Collectivité (Assurances, magasin)	30 000,00 €
Article 6288 – Autres (prestataires, convention SSN, labo, mise à disposition MNS)	30 000,00 €
Article 6288 Linge - (Idem 2015)	6 500,00 €
Article 637 – Autres impôts (Idem 2015)	1 500,00 €
CHAPITRE 65 – Créances admises en non valeur	493,00 €
CHAPITRE 67 – Intérêts moratoires	300,00 €
CHAPITRE 012 - Frais de personnels : 640 510,00 € (2015 : 633 900,00 €)	
CHAPITRE 66 – Frais financiers : 144 400,00 €	

Article 66111 – Intérêts	143 000,00 €
Article 66112 – ICNE	1 400,00 €
<i>Article 022 – Dépenses imprévues</i>	<i>1 082,00 €</i>

MONTANT TOTAL DEPENSES : 1 732 030,00 €

II - RECETTES

INVESTISSEMENT : 260 630,00 €

Article 10222 – FCTVA.....	10 630,00 €
Article 1311 – Etat – établissement nationaux.....	100 000 ,00 €
Article 1641 – Emprunt	150 000,00 €

RECETTES : 1 471 400,00 €

Article 70632 – Produit exploitation	300 000,00 €
Article 7068 – Autres redevances et Droits (CVTG, snack, centre équestre)	1 400,00 €

Article 7473 – Participation Départementale	1 170 000,00 €
(Total 2013 : 1 178 420,00 €)	
(Total 2014 : 1 304 398,00 €)	
(Total 2015 : 1 157 323,00 €)	

MONTANT TOTAL RECETTES : 1 732 030,00 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les orientations 2016 détaillées ci-dessus ;
- Complexe aquatique et bâtiment administratif :
 - prend acte de l'avancement des travaux de la 4ème tranche ;
 - décide de lancer les travaux de réhabilitation de la piscine et des structures associées ;
 - décide de réaliser dès 2016 les interventions les plus urgentes et précise qu'à ce titre, une première inscription de 193 000 € TTC figure au budget de la base de loisirs ;
- Piste cyclable :
 - décide de réaliser les travaux de sécurisation de l'accès des cyclistes vers la base de loisirs et la voie verte, avec un prolongement de la piste existante, selon le projet proposé ;

- Rappelle l'approbation du budget de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne d'un montant de 1 732 000 € (601 735 € en investissement et 1 130 295 € en fonctionnement), voté lors de l'examen des dossiers de la 1ère commission ; (cf délibération n°CD20160412_9)
- Approuve la reconduction des fêtes et manifestations touristiques pour 2016, selon les modalités présentées ci-dessus.

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : /

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC